



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

AAPPMA LA GAULE GERBEVILLOISE

La Mortagne à Magnières



Plan d'eau du Pré Fleury



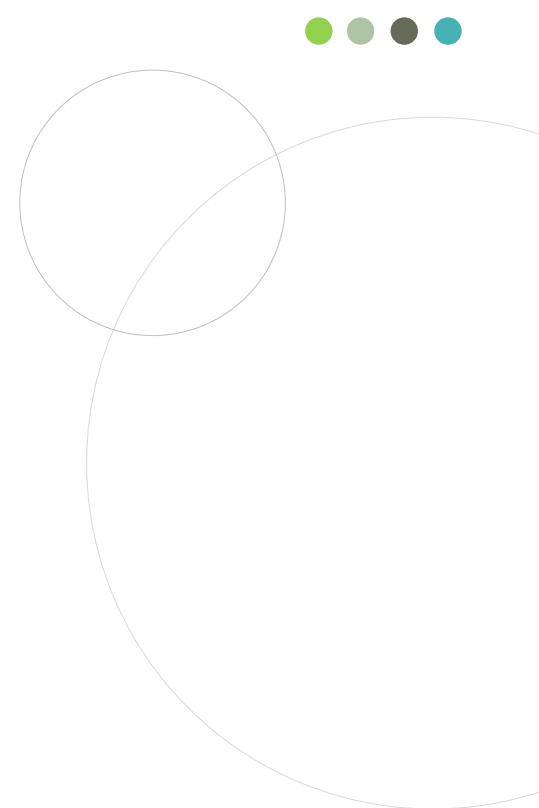
Ruisseau de la Belvitte à Domptail



Vendredi 20/03/2026

20h30 – Gerbéviller

Etaient présents : 11 membres actifs, 4 anciens membres actifs, 2 adhérents d'AAPPMA voisines (Lunéville, Dombasle), le Président de la FD54



ORDRE DU JOUR

- Rapport moral pour l'exercice 2025
- Rapport d'activité de l'exercice 2025
- Rapport financier de l'exercice 2025
- Rapport de la commission de contrôle sur les comptes 2025
- Approbation du rapport financier 2025 par l'assemblée
- Adoption du programme d'activités 2026 par l'assemblée
- Adoption du budget prévisionnel 2026 par l'assemblée
- Élection complémentaire au Conseil d'Administration (9 sièges maximum)
- Renouvellement de la commission de contrôle pour l'exercice 2026
- Questions diverses



REMERCIEMENTS

- Les représentants des communes de la vallée de la Mortagne, de la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et de la communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) (excusés puisque non invités en raison de la période électorale)
- Daniel SINOT, Président de la Fédération 54
- Nicolas MEYNARD, Directeur de la Fédération 54 (excusé)
- François ROUILLON, Chargé de Développement de la Fédération 54 (excusé)
- Valérie MARQUIGNY, Assistante Administrative et Comptable de la Fédération 54 (excusée)
- Toute l'équipe de la Fédération 54
- Les dépositaires : secrétaires de mairie de Mont sur Meurthe, Mireille WITZ d'État Nature, Vincent PIERREL de 100 % PÊCHE
- Les propriétaires riverains de la Mortagne



RAPPORT MORAL POUR L'EXERCICE 2025



- **Pour rappels, la « Gaule Gerbévilloise » est une A.A.P.P.M.A, c'est à dire :**
- Une **Association de membres actifs** : **encadrée** par la loi « 1901 », régie par des statuts
- Une Association **Agréée** : **encadrée** par le code de l'Environnement et répondant aux **conditions** prévues par l'arrêté ministériel du 13 janvier 2013 :
 - statuts conformes aux « statuts types », respect de ces statuts
 - 150 membres actifs minimum
 - Conseil d'Administration = 7 membres minimum, 15 maximum
 - obligatoirement adhérente à la Fédération Départementale
 - détient des droits de pêche suffisants : minimum 10 kms de rives ou 30 Ha de plans d'eau
 - président et trésorier agréés par arrêté préfectoral
- Une Association de **Pêche** : exploite les droits de pêche qu'elle détient et contribue à la surveillance de la pêche (code de l'Environnement)
- Une Association de **Protection des Milieux Aquatiques** : participe à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et effectue des opérations de gestion piscicole (code de l'Environnement)

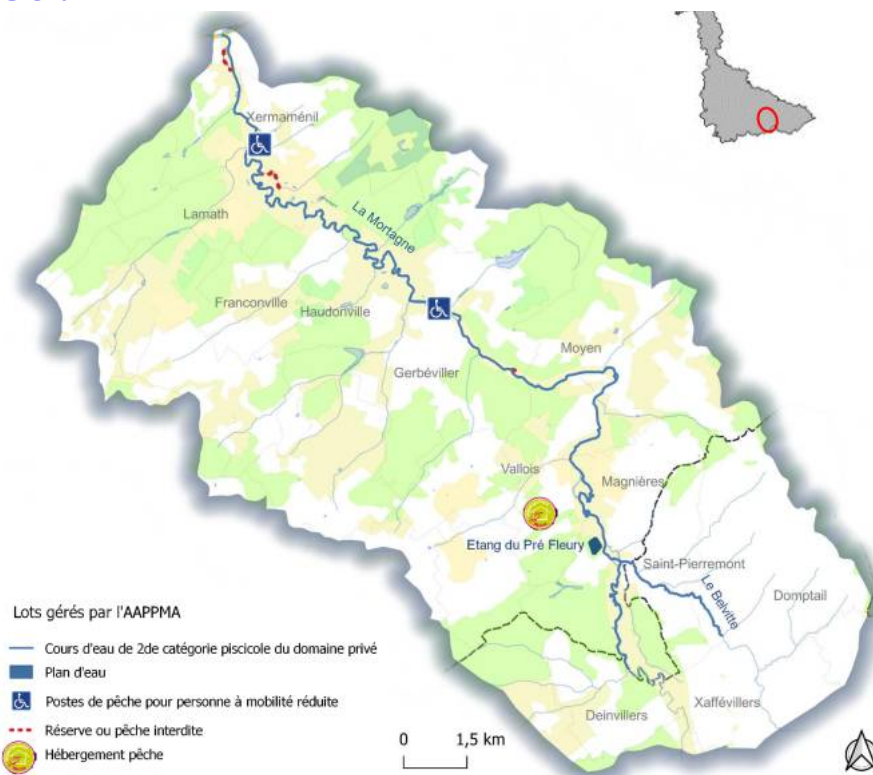


RAPPORT MORAL POUR L'EXERCICE 2025



- **Pour rappels de l'article 6 des statuts, l'AAPPMA a pour objet :**

- 1. De détenir et de gérer des droits de pêche :
 - — sur les domaines public et privé de l'Etat ;
 - — sur les domaines public et privé de collectivités locales ;
 - — sur les domaines privés de propriétaires ;
 - — sur ses propres propriétés.





RAPPORT MORAL POUR L'EXERCICE 2025



- **Pour rappels de l'article 6 des statuts, l'AAPPMA a pour objet :**
- 2. De participer activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, notamment :
 - par la lutte contre le braconnage ;
 - par la participation à la lutte contre toute altération de l'eau et des milieux aquatiques, la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en œuvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles ;
 - par la participation à la sauvegarde, à la protection et à la restauration de la biodiversité.



RAPPORT MORAL POUR L'EXERCICE 2025



- **Pour rappels de l'article 6 des statuts, l'AAPPMA a pour objet :**
- 3. D'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion piscicole prévoyant les mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles de ses droits de pêche. Ce plan doit être compatible avec le plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles, conformément à l'article R. 434-30 du code de l'environnement.
- 4. De mettre en œuvre des actions de développement du loisir pêche, en cohérence avec les orientations nationales et départementales.
- 5. D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplement, l'établissement de passes à poissons et, plus généralement, toute réalisation nécessaire à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixé.



RAPPORT MORAL POUR L'EXERCICE 2025



- **Pour rappels de l'article 6 des statuts, l'AAPPMA a pour objet :**
- 6. De mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité.
- 7. De se rapprocher des associations du même bassin ou sous-bassin pour constituer des regroupements permettant une cohérence de gestion, d'élaboration des mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles des droits de pêche.
- D'une manière générale, l'association peut effectuer toutes opérations conformes aux orientations départementales définies dans les missions statutaires de la fédération départementale.
- Les décisions de la fédération départementale relatives à la protection des milieux aquatiques, à la gestion, à la mise en valeur piscicole et à la promotion du loisir pêche s'imposent aux associations adhérentes et à leurs membres conformément à l'article 32 des statuts de la fédération départementale.



RAPPORT MORAL POUR L'EXERCICE 2025



- **Pour rappels de l'article 6 des statuts :**

- Les décisions relatives à la protection du milieu et à la mise en valeur piscicole peuvent toutefois être déférées au préfet, qui statue après avis de la Fédération nationale.
- Les actions de l'association peuvent inclure des opérations immobilières ou mobilières autorisées dans le cadre de la loi d'association à la condition expresse qu'elles soient strictement nécessaires à la poursuite exclusive des objectifs.
- L'association doit pouvoir justifier, en tout temps, qu'elle détient effectivement des droits de pêche sur les cours d'eau, parties de cours d'eau, plans d'eau soumis à la législation de la pêche.
- Les droits de pêche ainsi détenus peuvent être soit acquis, soit loués ou sous-loués, soit mis à la disposition de l'association.
- L'association doit informer ses adhérents de manière à leur permettre une participation active. Afin de disposer des informations nécessaires, elle gère un fichier de données qu'elle peut partager avec la fédération départementale et la Fédération nationale, dans le cadre d'une convention et conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.



VIE ASSOCIATIVE

Les adhérents et les cotisants 2025

Statistiques :

- 12 femmes dont 4 mineures
 - **7 % de « pêcheuses »**
- 7-11 ans : **26** + 12-17 ans : **26**
31 % des pêcheurs sont mineurs
- 18-30 ans : **18** + 31-45 ans : **34**
= 31 % des pêcheurs
7-45 ans = 62 % des pêcheurs
- 46-60 ans : **28**
 - **= 18 % des pêcheurs**
- 61-89 ans : **34**
= 20 % des pêcheurs

Cartes	Nombre
Carte ~~Interfédérale~~ Personne Majeure URNE	32
Carte Personne Majeure	49
Carte Personne Majeure « Offre d'automne »	2
Carte Découverte Femme	5
Carte Personne Mineure	21
Nombre d'adhérents (Article 9 des statuts) = Carte Interfédérale URNE + Majeure + Majeure Offre d'Automne + Mineure + Découverte femme	109
Carte Découverte - 12ans	25
Carte Hebdomadaire	0
Carte Journalière	14
Carte Journalière « ~~Eté~~ »	18
Total cotisants	166



VIE ASSOCIATIVE

Les adhérents et les cotisants 2025

Communes d'origine :

- Vacanciers (cartes journalières) : **23**
- Anthelupt, Bures, Charmes, Chanteheux, Damas aux Bois, Deneuvre, Flavigny, Giriviller, Hériménil, Laneuveville-aux-Bois, Laxou, Liverdun, Rehainviller, Richardménil, Romont, Saint-Boingt, Sainte-Hélène, Vrécourt : **1 * 18 = 18**
- **Haudonville**, **Lamath**, Lunéville, Marainviller, **Saint-Pierremont**, Seichamps, Seranville : **2 * 7 = 14**
- Landécourt, Mattexey, Moriviller : **3 * 3 = 9**
- Franconville, Rambervillers, **Vallois** : **4 * 3 = 12**
- **Mont-sur-Meurthe** : **5**, Remenoville : **7**
- **Xermaménil** : **12**, **Magnières** : **13**, **Moyen** : **17**, **Gerbéviller** : **34**
- → **54 % des pêcheurs (90/166) résident dans une commune arrosée par la rivière Mortagne sur le parcours exploité par la Gaule Gerbévilloise**



VIE ASSOCIATIVE

- Réunions du Conseil d'Administration :

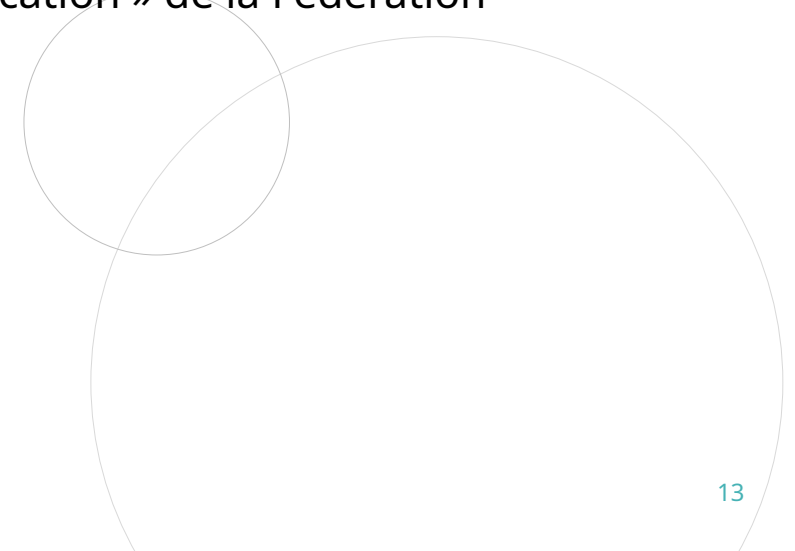
- **14 Mars 2025** - ordre du jour = élection nouveau bureau suite à élection complémentaire par l'Assemblée Générale :
 - Composition (7 membres = minimum statutaire) : **David BRETON** Président + **Sylvain AUBERT** Trésorier (nouvel arrêté préfectoral d'agrément car changement de trésorier), **Philippe LUDWIG** Vice-Président, **Mathias CHILES** Secrétaire démissionnaire au 20/03/2025 **Claude BALDASSARA**, **Lionel BALDASSARA**, **Roland FRANCOIS** Administrateurs
- **20 Février 2026** – Ordre du jour = préparation Assemblée Générale 2026 :
 - Fin du mandat le 31/12/2026 = question « fil rouge » : ***nouvelle dynamique en 2026 pour préparer le prochain mandat ou dissolution de l'AAPPMA au 31/12/2026 ?*** (rappel statuts : la dissolution est décidée par l'Assemblée Générale en session extraordinaire, information au Préfet 3 mois avant la fin du mandat)



VIE ASSOCIATIVE

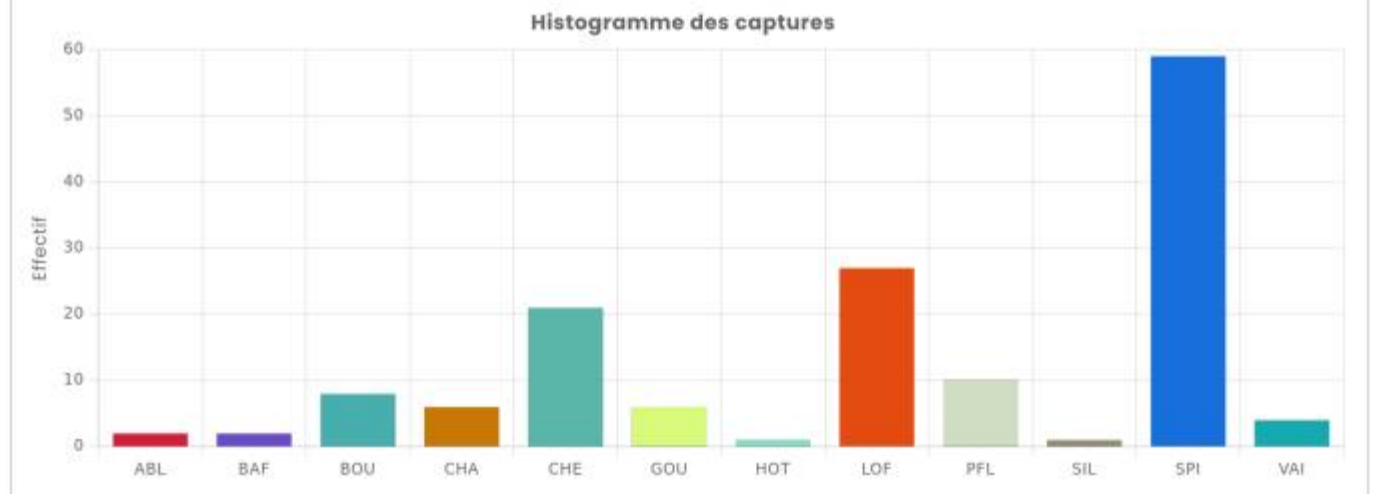
- **Réunions avec les partenaires**

- Présentation de l'état des lieux des annexes hydrauliques de la Mortagne par Fédération Départementale
- Assemblée Générale de la Fédération Départementale
- Participation à l'audit « communication » de la Fédération Départementale



VIE ASSOCIATIVE

- Inventaire piscicole Mortagne entre Moyen et Gerbéviller (pêche électrique FD54)



Observations sur l'échantillonnage:

Douze espèces (dont l'écrevisse Signal, espèce exotique envahissante) ont été observées lors de cet inventaire.

L'espèce présente en plus grand nombre est le spirin qui représente 40% de l'effectif total suivi de la Loche franche et du chevesne. Le spirin est un poisson rhéophile, il affectionne donc les eaux courantes et est une espèce bioindicatrice ce qui veut dire que sa présence renseigne de la bonne qualité des eaux. Lorsque les conditions du milieu lui sont favorables et que ses prédateurs sont présents en faible densité le spirin présenter de fortes abondances.

La densité piscicole totale est estimée à 16 individus pour 100 m².

VIE ASSOCIATIVE

Gerbéviller

ER La Gaule gerbévilloise a des projets

Tournée vers l'avenir, l'association réalise des travaux d'entretien, de l'alevinage et prépare déjà la fête de l'étang du pré Fleury, qui se déroulera le 3 juin.

L'Est Républicain - 10 avr. 2023 à 23:40 - Temps de lecture : 1 min



David Breton et ses collègues organisent à nouveau leurs animations et activités d'entretien.

• Supports et moyens de communication :

Panneaux : étang de Magnières (2)

Panneau d'informations « led » de la commune de Gerbéviller

Site web AAPPMA (nom de domaine chez clubéo) : administré et animé de 2014 à 2023 par Daniel PELTE, bénévole non pêcheur ([merci pour ce travail Daniel et surtout pour les textes et les images car les supports ne servent à rien sans contenu](#))

Presse quotidienne : Est Républicain ([merci à Daniel LOPPION](#))

Site web Fédération 54 : page « Gaule Gerbévilloise »

Réseaux sociaux : page facebook « Gaule Gerbévilloise » animée jusqu'en 2015 + réseaux Fédération 54

Plaquettes AAPPMA : pas jusqu'à présent mais banderoles et affiches pour les événements

Guide Pêche annuel Fédération 54 : page « Gaule Gerbévilloise »

Adresse courriel officielle et permanente sous le nom de domaine FD54 réactivée en 2025 : aappma.gerbeviller@peche-54.fr



VIE ASSOCIATIVE



 VIE MUNICIPALE CADRE DE VIE **VIE SOCIALE ET ASSOCIATIONS** ADRESSES UTILES

Ville de Gerbéviller > Gaule Gerbévilloise (Pêche)

Gaule Gerbévilloise (Pêche)

L'Association de Pêche « La Gaule Gerbévilloise » ouverte à tous a pour but :

- de détenir et de gérer des droits de pêche
- de participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche
- de faire des actions pour la promotion et le développement du loisir pêche
- de participer activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole
- d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de gestion piscicole
- d'effectuer tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels que des inventaires, l'aménagement de frayères,

des opérations de repeuplement, l'établissement de passes à poissons.

Pour la poursuite de ses objectifs, l'Association doit s'affilier à la Fédération Départementale de Pêche et percevoir les cotisations statutaires fixées chaque année et qui donnent le droit de pêcher dans tous les lots de l'Association.

La Gaule Gerbévilloise vous propose désormais chaque année trois concours de pêche :

- 1 le jour de la fête nationale de la pêche, le premier dimanche de JUIN au canal à GERBEVILLER
- 2 le weekend du 14 JUILLET à MOYEN
- 3 le premier weekend de SEPTEMBRE autour de l'étang du Pré Fleury à MAGNIERES

Si en lisant ces quelques lignes vous êtes prêts à vous investir dans les destinées de la pêche associative au sein de la Gaule Gerbévilloise, REJOIGNEZ-NOUS

Le Président,

David BRETON

Retrouvez toutes les informations pour faire une demande de carte sur le site <http://www.peche-54.fr/452-cartes-de-peche.htm>

• Supports et moyens de communication :

Portail national Cartes de Pêche : mailing « info pêche » de l'AAPPMA – ex : convocation Assemblée Générale ...

Forum des Associations de la commune de Gerbéviller (reconduit en 2026 ?)

Bulletins municipaux et sites Internet des communes de la Vallée de la Mortagne et environnantes

Bouche à oreilles : vrais réseaux sociaux vivants et locaux, échanges au bord de l'eau ou ailleurs !

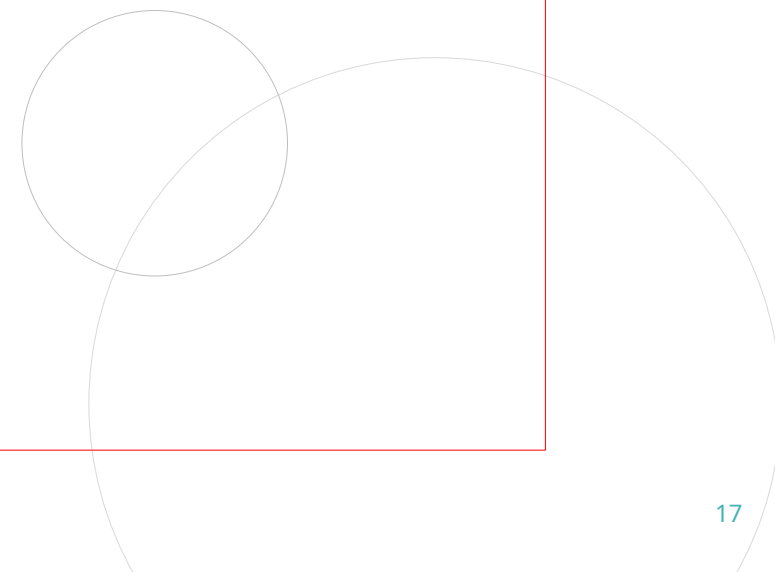
Dépositaires (= lieux délivrant des cartes de pêche pour l'AAPPMA) : 100 % pêche (Lunéville), Mairie de Mont-sur-Meurthe, État Nature Magnières (NB : Proxi Gerbéviller et Val de Mortagne Magnières jusqu'à 2024)

C'est déjà beaucoup, il y a de quoi faire, mais vous en identifiez peut-être d'autres ?



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

- VIE ASSOCIATIVE
- HALIEUTISME
 - *Empoisonnements*
 - *Animations*
 - *Aménagements*
- ENTRETIEN
- GARDERIE
- MATERIEL / LOGISTIQUE



Projet Associatif



La Gaule Gerbévilloise

Plan de gestion piscicole

2023 - 2027



RAPPEL DES PRIORITÉS N°1

PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Plantations (ripisylve, végétation aquatique)

Priorité

1

PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Éviter l'impact du piétinement du lit lié aux traversées du bétail

Priorité

1

PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Éviter l'impact du piétinement lié à l'abreuvement du bétail

Priorité

1

PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Mise en défens des berges

Priorité

1

Projet Associatif



La Gaule Gerbévilloise

Plan de gestion piscicole

2023 - 2027



RAPPEL DES PRIORITÉS N°1

PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Restauration d'annexes hydrauliques

Priorité

1

GESTION DES LOTS DE L'AAPPMA

Changer les panneaux d'information du plan
d'eau

Priorité

1

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Communiquer auprès des pêcheurs

Priorité

1

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Créer des secteurs de pêche de la carpe de nuit

Priorité

1

Projet Associatif



RAPPEL DES PRIORITÉS N°2



La Gaule Gerbévilloise

Plan de gestion piscicole

2023 - 2027



PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Entretien de la ripisylve

Priorité

2

PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Réalisation d'inventaires piscicoles

Priorité

2

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Installer des dispositifs de franchissement de
clôture

Priorité

2

Projet Associatif



RAPPEL DES PRIORITÉS N°2

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Organiser un concours de pêche sur le plan
d'eau du Pré Fleury à Magnières

Priorité

2

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Réaliser une vidéo promotionnelle sur la
Mortagne

Priorité

2



La Gaule Gerbévilloise

Plan de gestion piscicole

2023 - 2027



Projet Associatif



RAPPEL DES PRIORITÉS N°3



La Gaule Gerbévilloise

Plan de gestion piscicole

2023 - 2027



PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes	Priorité
	3

PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Restaurer la continuité écologique	Priorité
	3

GESTION DES LOTS DE L'AAPPMA

Mise à jour de baux de pêche	Priorité
	3

Projet Associatif



RAPPEL DES PRIORITÉS N°3



La Gaule Gerbévilloise

Plan de gestion piscicole

2023 - 2027



DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Réaliser des animations

Priorité

3

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Mettre en œuvre un programme
d'empoissonnement

Priorité

3

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Postes PMR

Priorité

3

Projet Associatif



La Gaule Gerbévilloise

Plan de gestion piscicole

2023 - 2027



RAPPEL DES PRIORITÉS N°3

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Créer un parcours spécifique / no-kill

Priorité

3

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Organiser un concours de pêche à l'écrevisse de
Californie sur la Mortagne

Priorité

3



HALIEUTISME

- **Opérations d'empoisonnement :**

- alevinage de printemps 2025 : truites ouverture, 70 kg d'arc-en-ciel à l'étang de Magnières, 200 kg de fario dans la Mortagne
- alevinage d'automne 2025 : gardons 200 kg à l'étang de Magnières (issus de la vidange de l'étang de Falanzé – Gerbéviller)

Expérimentation parcours « carpe de nuit » :

- Mortagne à Moyen



HALIEUTISME

- **Animations**

- Pas de concours en 2025
- Pas de Journée Nationale de la Pêche en 2025
- Pas de repas en 2025

- **Aménagements**

- RAS





ENTRETIEN DES PARCOURS

- **Entretien de l'étang de Magnières :**
- 6 tontes (6 ml de profondeur de berges + accès chemin)
- bûcheronnage d'arbres tombés ou dangereux
- ramassage de déchets aux abords de l'étang
- entretien des postes de pêche (roseaux)

Entretien de la Mortagne :

- RAS



GARDERIE

- Compte rendu d'activités des gardes-pêche :
 - nombre de sorties : 34
 - nombre de PV : 2
 - problématiques rencontrées éventuellement : *pêche de nuit sans carte sinon RAS*



MATÉRIEL / LOGISTIQUE

- *Remplacement de la tondeuse mulcheuse de l'AAPPMA*
- *Les bénévoles apportent leur propre matériel (tronçonneuses, débroussailleuses)*
- *Carburant pris en charge par l'AAPPMA*
- *Local Maison des Associations repris par la commune*



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2025



ANNÉE 2025 (commandes placées)

Cartes	Nombre	Tarif	Montant Total
Carte ~~Interfédérale~~ Personne Majeure URNE	32	25,50 €	816,00 €
Carte Personne Majeure	49	25,50 €	1249,50 €
Carte Personne Majeure « ~~Offre d'automne~~ »	2	12,50 €	25,50 €
Carte Découverte Femme	5	13,20 €	66,00 €
Carte Personne Mineure	21	9,00 €	189,00 €
Nombre d'adhérents (Article 9 des statuts) = Carte ~~Interfédérale~~ URNE + Majeure + Majeure Offre d'Automne + Mineure + Découverte femme	109		
Carte Découverte - 12ans	25	5,00 €	125,00 €
Carte Hebdomadaire	0	11,20 €	0,00 €
Carte Journalière	14	6,00 €	84,00 €
Carte Journalière « ~~Eté~~ »	18	2,85 €	49,50 €
Total cotisants	166		2604,5 €



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2025



DÉPENSES		RECETTES	
Empoisonnement achats truites (2165,92 €) et gardons (1280,00 €)	3 445,92 €	Cotisations des adhérents sur cartes de pêche fin 2024 non rattachées + placées 2025	2 633,40 €
Manifestations achats ...	0,00 €	Manifestations ventes ...	0,00 €
Entretien des milieux naturels carburant, réparations, entretien ...	36,74 €	Subventions de fonctionnement communes	50,00 €
Locations étang communal de Magnières	500,00 €	Subventions de fonctionnement fédération 54	0,00 €
Garderie – Information déplacements, entretien des panneaux ...	268,10 €	Indemnisations Dommages Intérêts procès verbaux garderie 2025	0,00 €
Fonctionnement télécommunications, banque, déplacements, réceptions, pertes	422,03 €	Quote-Part Urne 2025	3 593,38 €
Prélèvement FNPF panier dépositaire Mairie Mont-sur-Meurthe	286,00 €	Encaissement pour FNPF panier dépositaire Mairie Mont-sur-Meurthe	286,00 €
Matériels & Outillages amortissement tondeuse	113,75 €	Produits financiers Intérêts LA	28,27 €
Assurances fédération 54	0,00 €	Assurances fédération 54	0,00 €
TOTAL	5 072,54 €	TOTAL	6 591,05 €
Résultat de l'exercice 2025 (excédent)		1 518,51 €	

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CIVIL 2025



Bilan Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

export BasiCompta® au 14/02/2026				
Actif	N			N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisation Corporelle				
- Matériel	650,00 €	113,75 €	536,25 € ±	0,00 €
Total 1			536,25 €	0,00 €
Actif Circulant				
Disponibilité Trésorerie			8 198,92 €	5 899,92 €
- COMPTE D'ATTENTE FD54			0,00 €	-580,00 €
- CAISSE ESPECES PRINCIPALE PERMANENTE			0,00 €	
- CAISSE D'EPARGNE - LIVRET A			1 386,00 €	1 307,73 €
- CAISSE D'EPARGNE - COMPTE COURANT			6 812,92 €	5 172,19 €
Total 2			8 198,92 €	5 899,92 €
Total général			8 735,17 €	5 899,92 €
Passif				
Fonds Propres				
Report à nouveau			5 899,92 €	5 899,92 €
Excédent ou Déficit			1 518,51 €	0,00 €
<i>Situation Nette</i>			7 418,43 €	5 899,92 €
Total 1			7 418,43 €	5 899,92 €
Total 2			0,00 €	0,00 €
Total 3			0,00 €	0,00 €
Dettes				
Dettes Fournisseurs			1 316,74 € ±	0,00 €
Total 4			1 316,74 €	0,00 €
Total général			8 735,17 €	5 899,92 €

Trésorerie nette = dispo pour 2026 :

= Actif circulant (total 2) – Dettes (total 4)

= 8 198,92 € – 1 316,74 €

= 6 882,18 €



RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

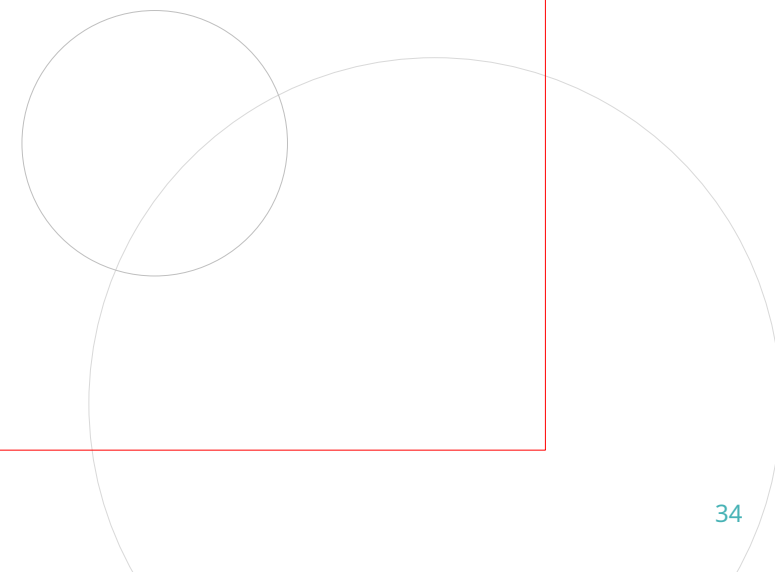
BENOÎT GUENZI ET ALAIN SERRURIER

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER PAR L'ASSEMBLÉE



PROJET ET BUDGET 2026

- VIE ASSOCIATIVE
- HALIEUTISME
 - *Empoissonnements*
 - *Animations*
 - *Aménagements*
- ENTRETIEN
- GARDERIE
- MATERIEL / LOGISTIQUE





VIE ASSOCIATIVE 2026

- **Assemblée Générale ordinaire le 20/03/2026** (obligation statutaire)
 - Élection de 1 à 9 membres au Conseil d'Administration (minimum statutaire = 7)
- **4 réunions du Conseil d'Administration** (minimum statutaire)
 - Dont élection du Bureau par le CA : nouveau secrétaire (obligation statutaire)
- **Assemblée Générale en septembre 2026** : élection du CA pour le mandat 2027-2031 (ou dissolution ?), siège social à la Mairie de Gerbéviller ?, changement de dénomination (ex : AAPPMA de la Mortagne ?)
- **SI NOUVELLE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE EN VUE DU MANDAT 2027-2031 :**
 - Création d'un site Internet
 - Nouvelle convention de gestion de l'étang avec la Commune de Magnières



HALIEUTISME 2026

- Parcours Pêche de Nuit :
 - Pérennisation sur Mortagne à Moyen
- Opérations d'empoissonnement :
 - 80 kg truites arc-en-ciel – ouverture 2026 étang de Magnières
 - 200 kg truites fario prévus pour ouverture Mortagne – **annulée en raison de la crue**
 - Grosses truites arc-en-ciel – week-end de Pâques étang de Magnières
 - Alevinages ultérieurs éventuels selon opportunités
- Animations
 - Fête Nationale de la Pêche dimanche 7 juin 2026 : concours « traditionnel » à l'étang, buvette, restauration, animations
- Aménagements **si nouvelle dynamique associative en vue du mandat 2027-2031**
 - Construction d'un ponton PMR à l'étang de Magnières (**à proposer au conseil municipal**)
 - Réhabilitation des panneaux d'information à l'étang de Magnières



ENTRETIEN DES PARCOURS 2026

- Etang de Magnières :
 - 6 tontes - fauches
 - 1 abattage d'arbres dangereux (à valider par la commune)
- Mortagne et affluents : si dynamique associative en vue du mandat 2027-2031
 - Faire le lien avec la CCTLB (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
 - Planification travaux en lien avec FD54



GARDERIE 2026

- 2 gardes : Alain et Anthony
- Mortagne (eau libre) :
 - Ouverture truite (**empoisonnement annulé**)
 - Opérations de jour
 - Opérations de nuit
- Etang de Magnières (eau close) :
 - Ouverture truite
 - Pâques 2026 (truites)
 - Opérations de jour





MATÉRIEL / LOGISTIQUE 2026

- Pas de matériel d'entretien prévu pour 2026





BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2026



DÉPENSES		RECETTES	
Empoisonnement (achats truites ouverture ou alevinages)	3 000,00 €	Cotisations des adhérents (sur cartes de pêche 2026)	2 500,00 €
Achats manifestations (journée nationale de la pêche)	800,00 €	Ventes manifestations (journée nationale de la pêche)	550,00 €
Entretien des milieux naturels (carburant, réparations, entretien ...)	100,00 €	Subventions de fonctionnement (communes)	150,00 €
Locations (étang communal de Magnières)	500,00 €	Subventions de fonctionnement (fédération 54)	100,00 €
Garderie – Information (déplacements, entretien des panneaux ...)	800,00 €	Indemnisations Dommages Intérêts (procès verbaux garderie 2026)	400,00 €
Fonctionnement (télécommunications, banque, déplacements, réceptions)	100,00 €	Quote-Part Urne 2025	3 500,00 €
Prélèvement FNPF (panier dépositaire Mairie Mont-sur-Meurthe)	300,00 €	Encaissement pour FNPF (panier dépositaire Mairie Mont-sur-Meurthe)	300,00 €
Matériels & Outillages (amortissement tondeuse)	325,00 €	Produits financiers (Intérêts LA)	50,00 €
Assurances (fédération 54)	0,00 €	Assurances (fédération 54)	0,00 €
Travaux (fournitures ponton étang de Magnières)	2 000,00 €	Subventions pour travaux (ponton étang de Magnières)	1 000,00 €
TOTAL	7 925,00 €	TOTAL	8 750,00 €
Résultat prévisionnel d'exercice 2026		825,00 €	



ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2026

ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2026



ELECTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9 SIÈGES MAXI À POURVOIR

CANDIDATS ÉLUS : JEAN-LUC GUEBRUNET, ADRIEN KREMER, CYRILLE
CHOUX

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE POUR 2026

CANDIDATS ÉLUS: ALAIN SERRURIER, BENOÎT GUENZI

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LA RÉGULATION DU GRAND CORMORAN



MERCI POUR

- VOTRE PRÉSENCE**
- VOTRE ATTENTION**
- VOTRE PARTICIPATION**

ECHANGEONS AUTOUR D'UN VERRE